



COMMISSION SPORTIVE



CHAMPIONNAT REGIONAL TAEN (2X50m) 2022

La compétition est réservée aux seuls archers licenciés en Bourgogne Franche-Comté ayant fait au moins 2 compétitions

Championnat ouvert aux catégories :

- ◆ Benjamin à S3 en arc classique
- ◆ Cadet à S3 en arc à poulies
- ◆ **Cadet (minimes et cadets) à S3 arc nu**

Déroulement de la compétition :

- ◆ 24 Cibles minimum
- ◆ 1 Seul départ tardif (échauffement à 10h30)
- ◆ Tir de qualification rythme AB/CD
- ◆ Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie.

Adresse : 29 rue du Colonel Roll Tanguy 71230 SAINT VALLIER.